



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RSE

La Commission RSE de l'AACC publie le « Guide du Burn-out »

Paris, le 5 septembre 2019 – **La Commission RSE de l'AACC a produit un guide pratique afin d'aider les dirigeant.e.s d'agences qui souhaitent lutter contre le burn-out et accompagner les salarié.e.s en difficulté.** Ce guide a été réalisé en partenariat avec le cabinet Stimulus*.

L'AACC se mobilise, depuis plusieurs années, sur les questions de responsabilité des agences-conseils en communication. Sa Commission RSE a voulu, en 2018, faire du burn-out un sujet prioritaire. Un « apéro RSE » a été organisé en septembre 2018 pour mettre en lumière le phénomène et échanger avec les salarié.e.s des agences. La Commission a ensuite jugé indispensable, dans la lignée des précédents guides réalisés (RSE, handicap) de mettre à leur disposition un « Guide du Burn-out ». Il est l'un des outils proposés par l'AACC dans le cadre de son dispositif pour lutter contre le harcèlement moral au travail.

Ce guide donne aux dirigeant.e.s d'agences les outils nécessaires pour engager une démarche simple et concrète à travers plusieurs volets. Le premier aborde les caractéristiques du burn-out, notamment ses aspects médicaux, ses enjeux juridiques et son impact économique. Le second en expose les manifestations et les causes. La troisième partie propose des solutions pour agir et mettre en place des démarches préventives et un accompagnement. Des témoignages et références pour creuser le sujet, ainsi qu'une liste des partenaires incontournables qui pourront accompagner les agences dans leurs réflexions ou leurs actions en matière de lutte contre le burn-out, complètent l'ouvrage.

Gildas Bonnel, président de la Commission RSE de l'AACC souligne : « *Le phénomène du burn-out bouscule les agences à plusieurs niveaux : mode de collaboration, forme de management et rapport au travail. Les agences attendent de l'AACC des conseils et des outils pour les dirigeant.e.s, les RH et les collaborateurs.trice.s d'agences. Ce guide les aidera, je l'espère, à prévenir le stress au travail.* »

**La rédaction du guide a été supervisée par le Docteur Patrick Légeron, co-auteur du rapport sur le burn-out pour l'Académie de médecine.*

[Télécharger le « Guide du Burn-out - Mettre en place une démarche préventive ».](#)

Contact Commission RSE AACC :

Marie Gabrié | mgabrie@aacc.fr

Contact presse :

Marie-Charlotte Henrion | 01.47.42.27.26 | mhenrion@aacc.fr

A propos de l'AACC : L'Association des Agences-Conseils en Communication, est un syndicat professionnel créé en 1972, il regroupe plus de 200 entreprises qui emploient aujourd'hui près de 12 000 salariés. Fédération de métiers, l'AACC est organisée en 7 délégations qui couvrent l'ensemble des disciplines de la profession : Corporate, Customer Marketing, Digital, Production, Publicité, Santé et Outre-Mer. Elle dispose de commissions transversales qui accompagnent les agences membres sur des sujets fondamentaux : développement, juridique, droit social, finance, RSE. L'adhésion à l'AACC astreint, entre autres obligations, au respect de règles professionnelles strictes qui font la valeur du label AACC. www.aacc.fr | @AACClive